

& en Empire , mais encore celles situées en Lorraine , ils vendirent en 1721 les Dîmes d'Holbing en Lorraine , Diocèse de Metz , à la Maison Rhingrave , de la Confession d'Augsbourg.

Le Tuteur du Rhingraff Jean - Frédéric , à qui ces Dîmes étoient échus par succession (l'un & l'autre de la Confession d'Augsbourg) prétendant que le Patronage de la Cure étoit attaché à ces Dîmes , passa procuration au Sr. Stoc , Catholique , pour y nommer en cas de vacance. La Cure étant effectivement venue à vaquer , le Sr. Stoc y nomma Mr. Klingelfus , Prêtre. Elle lui fut disputée par Mr. Charton aussi Prêtre , nommé par l'Ordinaire à cause de la dévastation par les hérétiques de l'Abbaye à laquelle appartient le Patronage.

Les Avocats des Parties s'étant expliqués pendant plusieurs grandes audiences , Mr. de Virai dit : « Que c'étoit la première fois qu'on avoit » vû l'hérésie lever la tête dans un Pays aussi » Catholique , & les hérétiques y former de » semblables prétentions. »

Après avoir rapporté le fait & les moyens des Parties , il écarta par une espèce de préliminaire , ceux qui ne tomboient pas sur les questions essentielles à la cause.

Dans le nombre de ces moyens , il y en avoit deux qu'on avoit rendus intéressans : La chose prétendue jugée par une Sentence du Consistoire Métropolitain de Treves , qui avoit ordonné que Mr. Klingelfus auroit des institutions malgré le refus de l'Ordinaire ; Sentence qui avoit été contradictoire avec Mr. Charton : Le second moyen , que la présentation à un Bénéfice , faite par le Procureur fondé Catholique d'un Patron hérétique , étoit valable d'elle-même ; & que les usa-